

## AU LARGE D'OLÉRON

# L'Etat déplace les éoliennes en dehors du Parc naturel marin

Selon nos informations, le ministère de la Transition écologique a statué jeudi matin 28 juillet : le futur parc éolien se situerait désormais à 40 kilomètres des côtes. La nouvelle mouture sera rendue publique ce vendredi

Agnès Lanoëlle

a.lanoelle@sudouest.fr

Sur rebondissement de dernière minute, il ne devrait pas y avoir d'éoliennes à l'intérieur du périmètre du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis. Selon nos informations, l'État serait bien décidé à poursuivre son projet de parc éolien marin, au large d'Oléron, mais aurait revu sa copie : désormais il s'agirait de l'implanter à plus de 40 kilomètres des côtes, soit à l'extérieur du Parc naturel marin.

De source officielle, le ministère de la Transition écologique et de la Mer aurait statué ce jeudi matin 28 juillet. Le texte de cette décision devrait être rendu public ce vendredi matin, et publié dans la foulée au Journal officiel. Ce n'est donc que ce vendredi que les partisans et les opposants au projet, qui divise le territoire de la Charente-Maritime depuis des mois, en sauront plus et connaîtront les contours de la nouvelle mouture (combien d'éoliennes, la puissance, la localisation précise, les retombées économiques...).

## Un projet très vite rejeté

Pour rappel, le projet initial porté par l'État et Réseau transport d'électricité (RTE) visait à construire un parc d'au moins 35 à 70 éoliennes posées, de 260 mètres de haut, entre 10 et 30 kilo-



Les éoliennes ne devraient plus se situer dans le Parc naturel marin, mais à plus de 40 km au large d'Oléron. ILLUSTR. JORGEN TRUE

mètres au sud-ouest de l'île d'Oléron. Officiellement décidé en décembre 2020, il a fait l'objet d'un vaste débat public organisé entre septembre 2021 et février 2022 au cours duquel les avis ont parfois changé et se sont radicalisés.

Assez vite, face à la fronde, les maîtres d'œuvre avaient élargi la zone d'études à 743 km<sup>2</sup> (contre 300 au départ). Le 18 avril der-

nier, les cinq membres de la commission du débat public présidée Francis Beaucire avaient rendu un rapport sans appel. « Aucun consentement n'est envisageable dans la zone initiale de 300 km<sup>2</sup> voire dans la zone élargie », pouvait-on lire. Pendant tout le temps de l'enquête, la grande majorité des élus oléronnais, les pêcheurs, les associations environnementa-

les n'ont eu de cesse de pointer l'ineptie d'implanter un parc éolien au cœur de zones protégées.

Le nombre de personnes consultées – on parle de 16 000 participants – lors des nombreuses réunions publiques et sur le site du débat, la bonne tenue des échanges, la rédaction des 18 pages de synthèse par la commission nationale du débat public,

le rejet massif des citoyens... auront permis de faire bouger les lignes, voire de faire infléchir un projet initial, très mal engagé dès le départ. Un rebondissement qui n'était pas gagné d'avance et « qui est exceptionnel dans ce genre de projet où l'État maintient souvent ce qu'il a décidé » fait remarquer un fin observateur de la démocratie participative.

## SAINT-PALAIS-SUR-MER

### Un agent de sécurité suspecté d'attouchements en discothèque

Par ailleurs, il n'avait pas le droit de séjourner en Charente-Maritime. Le vice-procureur de Saintes a décidé de mettre à exécution une autre peine de six mois ferme

Dans la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 juillet, un agent de sécurité travaillant dans une discothèque de Saint-Palais-sur-Mer, sur la côte royannaise, a été mis en cause par deux jeunes femmes, clientes des lieux, pour des attouchements, informe le parquet de Saintes, ce mercredi 27 juillet. Placé en garde à vue, l'homme conteste les faits qui lui sont reprochés. À ce stade de l'enquête, confiée au commissariat de Royan, il est présumé innocent.

À l'étude de son casier judiciaire, le parquet de Saintes a découvert que celui-ci, à la suite d'une condamnation en 2016, avait l'interdiction de séjourner en Charente-Maritime. Par ailleurs, en décembre 2021, pour une autre violation d'une obligation dans le délai du sursis probatoire, celui-ci a été révoqué, entraînant une peine de six mois ferme. Cette peine n'avait pas été encore mise à exécution.



L'homme a été incarcéré le 24 juillet à la maison d'arrêt d'Angoulême. ARCHIVES M. AMAT

Avec la violation de l'interdiction de paraître dans le département et les faits d'attouchements pour lesquels il est suspecté, Mathieu Auriol, vice-procureur de la République de Saintes, a décidé de mettre à exécution cette peine de six mois ferme, à l'issue de sa garde à vue. Dimanche 24 juillet, l'agent de sécurité a été incarcéré à la prison d'Angoulême.

Étienne Latry

## FAITS DIVERS

### Trois personnes blessées dans un accident de la route

**MONTENDRE** Trois personnes ont été blessées dans un accident de la circulation jeudi matin 28 juillet sur la départementale 19, à Montendre. Les sapeurs-pompiers ont été appelés à 8 h 32. À 9 heures, les secours procédaient toujours à la désincarcération de deux personnes blessées. À 10 h 15, les pompiers indiquaient que les trois blessés, classés en urgence relative, avaient été transférés au centre hospitalier de Jonzac.

### Grave accident de la circulation entre deux véhicules

**SAINT-MÉDARD-D'AUNIS** L'accident s'est produit jeudi 28 juillet vers 6 h 30 du matin sur la commune de Saint-Médard-d'Aunis, dans l'agglomération de La Rochelle. Deux véhicules de tourisme se sont percutés sur la départementale 108. Les secours précisent qu'il s'agit d'un choc fronto-latéral à forte cinétique. Un homme âgé de 24 ans, en urgence relative, a été transporté vers le centre hospitalier de La Ro-

chelle tandis qu'une femme de 23 ans, grièvement blessée, était toujours en cours de désincarcération à 8 h 10. Dix-sept sapeurs-pompiers, trois ambulances, deux véhicules de désincarcération et un véhicule du Smur ont été engagés dans cette opération. Sur zone, une circulation alternée a été mise en place.

### Une maison de 300 m<sup>2</sup> partiellement détruite par le feu

**PORT-D'ENVAUX** « Je suis tout de suite allé chercher les filles dans leur chambre », témoigne Patrice Rivet, le propriétaire des lieux, situés au Breuil, un lieu-dit de Port-d'Envaux, près de Saintes. Ce jeudi 28 juillet, il est presque 10 heures quand sa voisine vient le prévenir que sa toiture est en feu. Immédiatement, il met en sécurité ses deux filles de 12 et 14 ans. Sa compagne, elle, est absente. Patrice Rivet, retraité, et sa compagne tiennent trois chambres d'hôtes chez eux : une se situe dans leur maison et deux autres dans un bâtiment voisin. « Ce matin, vers 8 h 15, au moment de servir le petit-déjeuner à côté à des clients anglais et belges, j'ai senti une odeur de brûlé », raconte-t-il. Une heure et



JEAN-JACQUES VRILLAUD

demie plus tard, le toit s'embrase. Vingt-trois pompiers (de Saintes, Saint-Savinien, Saint-Jean-d'Angély et Bords) arrivent sur les lieux. À l'aide de quatre lances, ils sont parvenus à circonscrire le feu, limitant sa propagation à 150 m<sup>2</sup> sur les 300 de surface totale. « Les deux chambres et la salle de bains à l'étage ont été détruites, le salon abîmé par les fumées et les débris », détaille le lieutenant Benjamin Belleuvre, commandant des opérations de secours. En fin de matinée, les pompiers ont procédé au dégarçonnage et au déblai pour s'assurer qu'il n'y avait plus de feu. Un problème sur le boîtier des panneaux photovoltaïques pourrait être à l'origine de l'incendie. Quant au logement, la famille Rivet indiquait qu'elle allait pouvoir habiter la partie de la maison épargnée par l'incendie et dans ses chambres d'hôtes. Quant aux réservations des clients, elles ont dû être annulées pour ce week-end.